



COMMUNIQUE DE PRESSE 9 Mars 2022

Vendredi 18 février 2022 lors de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée des Départements de France annonçaient la revalorisation pour les professionnels de la filière socio-éducative du secteur privé non lucratif. Le collectif interfédéral normand salue les mesures envisagées pour le renforcement de l'attractivité des métiers de l'accompagnement social et médico-social et prend acte de la juste reconnaissance de l'action de ces professionnels. Mais cette satisfaction reste mesurée face aux zones d'ombres qui persistent.

Depuis Juin 2021, ce collectif, réunissant 13 fédérations et organisations professionnelles, n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics et le grand public sur l'importance des métiers de l'humain, pilier de notre système de protection sociale, à travers de nombreuses mobilisations et interpellations dans les territoires normands.

Le collectif tient à remercier l'investissement de toutes les associations et fondations normandes œuvrant dans le secteur social et médico-social et qui se sont mobilisées depuis des mois pour que cette prise en considération devienne une priorité nationale.

L'attente était donc forte quant aux perspectives de la Conférence des Métiers du Social et Médico-Social, organisée le Vendredi 18 février.

À la suite des annonces du Premier Ministre, toutes les fédérations présentes au sein du collectif ont accueilli favorablement les engagements financiers pris par l'Etat et les Conseils Départementaux en faveur d'une revalorisation salariale des métiers de l'humain et des engagements en faveur de la formation des futurs professionnels et de celle de l'encadrement de proximité.

L'annonce d'une revalorisation de la rémunération des travailleurs sociaux à hauteur de 183€ nets par mois, que nous réclamions depuis le début de notre mobilisation collective, est donc un pas important pour les professionnels. Il faut le rappeler, près de 20% ont des salaires inférieurs à 1500€ par mois et la moyenne des salaires de notre secteur est de 1770€ nets par mois.

Cependant, dans cette déclaration, trop d'incertitudes demeurent quant aux professionnels concernés par cette augmentation. Le collectif interfédéral en appelle à la nécessaire prise en compte de tous les professionnels dans cette revalorisation, qu'il s'agisse de l'encadrement socio-éducatif ou de toutes les fonctions supports et techniques des établissements et services, sans quoi le bon fonctionnement des structures ne pourrait être assuré.

Mais au-delà des revalorisations salariales, le Collectif tient à rappeler que l'attractivité des métiers dépasse la seule revalorisation des salaires. Celle-ci devra être renforcée par un engagement fort sur l'évolution des métiers et la formation. Cet accompagnement devra couvrir concrètement, d'une part, le renforcement du financement des formations et la valorisation des métiers et, d'autre part, la lutte contre la sinistralité à travers un programme national de prévention. Les premières mesures annoncées en ce sens sont les bienvenues telles que la création d'un comité des métiers ou encore une refonte des référentiels de formation.

Toutes ces annonces devront avoir un impact sur la qualité de l'accueil, sur les services apportés aux enfants, aux jeunes, aux adultes protégés, à ceux en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Nous en appelons aux pouvoirs publics (Etat, Départements, Régions, Services publics de l'insertion et de l'emploi) et aux partenaires sociaux afin qu'ils continuent à œuvrer de concert pour améliorer les conditions d'exercices des missions qui sont confiées à nos structures et redonner une image valorisante de nos secteurs.

Cette amélioration de la qualité reste notre principale préoccupation et répond à notre conception des conditions dignes de suivi et d'accompagnement des plus vulnérables de notre société.

Contact Presse :

Jean-Pierre Mahier, délégué régional CNAPE, jean-pierre.mahier@adaea-27.com, 06 83 50 37 81

Pour aller plus loin et découvrir la singularité de notre collectif !

Notre collectif interfédéral s'est constitué depuis juin 2021 et organise des actions en faveur d'une reconnaissance de tout le travail effectué par le secteur associatif et une revalorisation des salaires de l'ensemble des professionnels du secteur. Ce collectif réunit **13 fédérations et organisations professionnelles**, qui fédèrent en tout **330 associations normandes**, employant **41 000 salariés** et accompagnent **120 000** personnes en Normandie.

Retrouver ci-dessous les descriptions des organismes et leurs contacts :

CNAPE – Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant

Reconnue d'utilité publique, la CNAPE est une fédération nationale d'associations qui accompagnent et accueillent les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. Son action s'inscrit dans le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse. Les champs d'intervention de la CNAPE concernent la prévention, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, l'enfance et la jeunesse en situation de handicap et de vulnérabilité, la jeunesse confrontée à des difficultés d'insertion. Se référant à l'expérience et au savoir-faire de ses membres, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. Force de propositions, elle s'engage activement dans le débat public.

Contact : Jean-Pierre MAHIER, Délégué Régional CNAPE
jean-pierre.mahier@adaea-27.com **06.83.50.37.81**

URIOPSS de Normandie – Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés à but non lucratif du Sanitaire et Social

L'URIOPSS fédère les associations et fondations privées à but non lucratifs de Solidarité de notre région et appuie leurs actions devant les pouvoirs publics locaux et nationaux.

En tant que fédération, sa singularité est de défendre la nécessaire transversalité des politiques publiques et de promouvoir une approche globale dans l'élaboration des solutions d'accompagnements des personnes. Ses adhérents agissent auprès de toutes les personnes en situation de vulnérabilité, qu'elles relèvent des domaines de l'enfance et de la famille, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, de la santé, du handicap et de l'accompagnement des personnes âgées ainsi que de la formation des travailleurs sociaux.

Contact : Pascal CORDIER, Président de l'URIOPSS de Normandie,
directeur.general@acsea.asso.fr **06.08.34.25.61**

FAS Normandie - Fédération des Acteurs de la Solidarité

La FAS est un réseau d'associations de solidarité et d'organismes qui accueillent et accompagnent les plus démunis. Elle lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social. En Normandie, la Fédération regroupe associations et organismes de solidarité ayant des domaines d'intervention variés : Action de prévention - Veille sociale - Hébergement, logement, Emploi - Insertion par l'activité économique - Soins, santé, addictions - Protection de l'enfance, parentalité, petite enfance...

Contact : Fabrice LEFEBVRE, Président de la FAS Normandie
f.lefebvre@asso-femmes.fr **06.23.40.13.95**

FEHAP - Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés Non Lucratifs

La FEHAP réunit ses adhérents des secteurs sanitaire, social et médico-social autour de valeurs et missions communes, axées sur la solidarité et l'intérêt collectif. Elle fédère organismes gestionnaires regroupant établissements et services des secteurs sanitaire, social et médico-social, ayant choisi d'appliquer la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951. Elle favorise la qualification des personnels, ainsi que la qualité des soins et des services. Elle tient pour essentielle la reconnaissance des usagers, des familles, des professionnels et bénévoles comme partenaires de l'élaboration, du choix et de l'évaluation des prestations.

Contact : Didier CHESNAIS, Délégué Régional FEHAP

dg.siege@normandie-generations.fr 06.89.46.96.60

UNAPEI Normandie – Union Nationale des Associations de parents, de personnes handicapées et de leurs amis

Mouvement citoyen de personnes handicapées, familles, amis, professionnels et bénévoles, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, ouverte à tous et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes handicapées. Son réseau d'associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes handicapées pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale. L'Unapei accompagne tout au long de leur vie des personnes handicapées, enfants et adultes, intellectuels et cognitifs

Contact : Patrick MAINCENT, Président de l'UNAPEI Normandie

patrick.maincent@apaei-caen.org 06.85.11.40.27

Nexem

Nexem est une organisation professionnelle, représente et défend les intérêts des organisations gestionnaires adhérentes du secteur social médico-social et sanitaire privé à but non lucratif, auprès des pouvoirs publics, au niveau local-départemental-régional, national et européen. Son action vise à structurer le secteur pour offrir un environnement qui permette aux adhérents et aux professionnels d'exercer leurs missions envers les plus fragiles et à transformer l'offre sociale et médico-sociale pour adapter celle-ci à la singularité des besoins de chaque personne. Pour y répondre, Nexem met en exergue la recherche-développement pour et avec ses adhérents (innovation sociale, expérimentations de projets et/ou de métiers, attractivité du secteur, coopérations partenariales, RSE ...). Son projet est bâti sur les valeurs de la République et de l'ESS.

Contact : Emmanuel AFONSO, Délégué Régional Nexem

dg@pb76.fr 06.22.54.05.83

CNAEMO – Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert

Le CNAEMO est un mouvement national militant depuis 41 ans, œuvrant en protection de l'enfance dans le cadre de l'action éducative en milieu ouvert judiciaire ou administrative. S'appuyant sur des principes et valeurs humanistes, le CNAEMO se veut à la fois une cellule de veille de l'actualité et une force d'interpellation des pouvoirs publics.. Au niveau régional, il est un carrefour d'échanges de pratiques entre professionnels de l'action éducative en milieu ouvert d'un même territoire.

Contact : Salvatore STELLA, Président du CNAEMO

salvatore.stella@acsea.asso.fr 06 82 00 62 98

FENAMEF - Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux

La FENAMEF fédère des lieux d'intervention sur l'ensemble du territoire Normand : services de médiation familiale, espaces de rencontre et familiaux, lieux de médiation intergénérationnelle, médiation familiale dans les situations de vieillissement, médiation parents/adolescents ,médiation scolaire... gérés par des associations, des C.A.F, des municipalités .La Fenamef a pour but de promouvoir le maintien, la préservation ou la restauration du lien familial, le développement de la médiation et la professionnalisation de ses acteurs.

Contact : Laurent MONY, Délégué Régional FENAMEF
l.mony@normandie-generations.fr 06.85.62.67.86

CNDPF – Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales

Le CNDPF regroupe des services Délégués aux Prestations Familiales (DPF) qui exercent des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) et des services qui mettent en œuvre des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiales (AESF). Ces deux dispositifs contribuent à la protection de l'enfance, auprès de familles confrontées à des difficultés socio-éducatives et économiques.

Contact : Philippe BOUCQUIAUX, Délégué Régional CNDPF
phb.mait@orange.fr 06.14.62.10.07

FNAT – Fédération Nationale des Associations Tutélaires

Fondée en 1982, la fédération intervient exclusivement sur la protection juridique des majeurs (PJM), personnes en situation de vulnérabilité. Force de proposition et interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les questions de la Protection Juridique, la FNAT représente et défend les intérêts des services accompagnateurs mandatés ainsi que des personnes protégées auprès des Ministères compétents (Justice et Affaires Sociales) et des autres acteurs du secteur. Elle œuvre pour accompagner les professionnels des de ces services MJPM, développer la connaissance et la reconnaissance du métier et à renforcer les bonnes pratiques ainsi qu'une Ethique professionnelle spécifique à la PJM.

Contact : Arnaud BENESVILLE, Délégué Régional FNAT
a.benesville@cmbd.org 06.78.20.41.20

FN3S - Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés

La FN3S regroupe les associations, services et personnels mettant en œuvre les Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative dans le champ de la Protection de l'Enfance, civil ou pénal, et du contentieux familial. Se voulant être un espace de réflexion et représentante de ses adhérents auprès des pouvoirs publics, elle est force de propositions autour de l'évolution des besoins et des pratiques propres au secteur de la Protection de l'Enfance. Elle organise régulièrement des actions de communication, de formation continue ainsi que des journées d'études relatives à son champ d'activité.

Contact : Frédéric GARNIER, Délégué Régional FN3S
frederic.garnier@acsea.asso.fr 06.74.65.28.24

ANPF- Association Nationale des Placements Familiaux

L'ANPF rassemble des praticiens de placement familial partageant le souci d'améliorer constamment l'accueil familial, de qualifier les pratiques en intégrant les éléments de la recherche, d'adapter et de faire évoluer les réponses à la diversité des situations.

Contact : Cathy BLANC-CHARDAN, Présidente de l'ANPF
cathy.blanc-chardan@pf.aogpe.com **06.68.26.96.83**

ANMECS – Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social

Créée en 2011, l'Association nationale des maisons d'enfants à caractère social a pour objet d'être un interlocuteur représentatif des intérêts des Maisons d'enfants à Caractère Sociale auprès des pouvoirs publics et des organisations concernées par ce champ d'activités. Elle regroupe des établissements et services (représentés par leur directeur/trice), des personnes morales concernées par le champ d'intervention des MECS (représentées par leur président/e) et des personnes physiques intéressées par ses problématiques

Contact : Alain VINCIARELLI, Président de l'ANMECS
alain.vinciarelli@avsea88.com **06.71.01.56.71**